

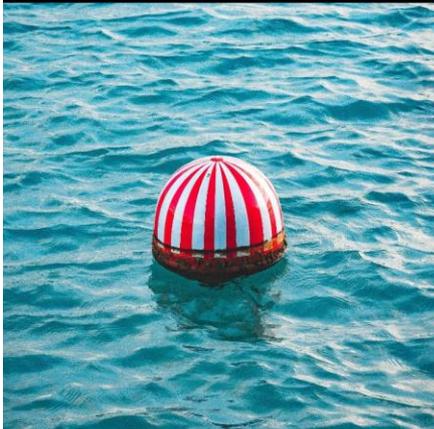


- *Bourse d'échange*
- *Présentation de la stratégie départementale du tourisme*
- *Atelier participatif autour du tourisme responsable*
- *Temps de partage*

SAVE THE DATE

JOURNÉE DU TOURISME

pour les acteurs et les décideurs



... à
L'ÎLE DE LOISIRS
de Cergy-Pontoise
21/03/24



Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens

val
d'oise 
le département

Stratégie départementale de développement du tourisme et des loisirs **2023 - 2028**



valdoise.fr



2,8 milliards d'euros de dépenses



Près de **9 millions de nuitées** marchandes et non-marchandes



39 millions de visiteurs



16 500 emplois touristiques, soit plus de 5,3% des emplois du département

Enjeux

- **Fidéliser** l'immense majorité des visiteurs en excursion (80% contre 20% touristes) et en provenance d'Ile-de-France (75% de l'ensemble).
- Satisfaire la demande des **Valdoisiens en loisirs de proximité** (1 visiteur sur 4).
- **Gagner en parts de marché sur l'ensemble francilien** (le Val d'Oise est aujourd'hui en septième ou huitième position suivant les critères), tout en continuant les efforts sur l'accueil de **la clientèle internationale**.





Atouts

- Des **attracteurs touristiques** générateurs de flux, de consommation et d'image, notamment : Auvers-sur-Oise, La Roche-Guyon, le Parc Naturel Régional du Vexin Français, Enghien-les-Bains, l'abbaye de Royaumont ...
- Une **configuration géographique** à haut potentiel pour le développement du tourisme fluvial, fluvestre et itinérant.



Marges de progrès

- L'absence d'une **identité** clairement identifiable et assez différenciante par rapport aux autres destinations régionales.
- L'**accessibilité** des sites touristiques assez hétérogène et globalement difficile vers les espaces ruraux.
- L'offre d'**hébergement** assez peu diversifiée tant en capacité d'accueil qu'en typologie d'accueil.

➤ Une stratégie de développement du tourisme et des loisirs en 5 axes,

Axe 1

Développer les attracteurs touristiques à forte visibilité et la marque impressionniste



- **Attracteurs touristiques** : développer et améliorer leur offre. Offre renouvelée et plus innovante, attention portée au parcours client (avant, pendant et après), maintien de la qualité patrimoniale des sites historiques.
- **Impressionnisme** : capitaliser sur le Contrat de Destination impressionniste Ile-de-France / Normandie, animé notamment par Choose Paris Région, créer des parcours thématiques, étoffer l'offre événementielle, rechercher du mécénat.

Mise en lumière du Val d'Oise en 2023-2024.

- 2023 - 170 ans de la naissance de Van Gogh et 50 ans du Musée Van Gogh d'Amsterdam : exposition « Van Gogh à Auvers-sur-Oise » au musée d'Orsay et exposition « Van Gogh, les derniers voyages » au château d'Auvers.
- 2024 - 150ème anniversaire de la naissance de l'impressionnisme.

Axe 2

Développer le « slow tourisme » et le tourisme durable sur les territoires



- Développer les **pratiques touristiques en lien avec la nature** :
 - Itinérance (cyclotourisme, pédestre, tourisme fluvial), espaces naturels, forêts et agritourisme.
 - Développer de nouveaux produits, des offres clés en main, les services proposés et la qualité de l'accueil.
- Rendre le **tourisme plus durable** :
 - Transition énergétique – Travail sur l'accessibilité aux territoires et à leurs offres touristiques.
 - Impact environnemental des sites touristiques et d'accueil – Accompagnement des opérateurs tant sur les modalités à développer que sur les dispositifs financiers existants. Adaptation des Trophées de l'innovation touristique pour la dimension environnementale.
 - Tourisme pour tous. Création de parcours adaptés aux handicaps.

Axe 3

Proposer une offre différenciante et mémorable



- Proposer des **expériences uniques** : ludification des parcours, pratiques récréatives, mise en avant des insolites, le faire soi-même, découvertes d'entreprises ou encore tourisme cinématographique.
- Développer le **tourisme d'affaires** : innover pour diversifier l'offre et répondre à la demande. Proposer des offres packagées.
- Favoriser la montée en nombre, en gamme et en typologies des **hébergements touristiques**. En particulier, il existe des attentes fortes en termes d'hébergement de plein air ou haut de gamme.
 - Accompagnement des porteurs de projets en ingénierie et investissement
 - Dialogue renforcé en amont des projets avec l'ABF et l'ONF
 - Identification et promotion des sites mobilisables avec les Communes

Axe 4

Renforcer l'image touristique et rendre désirable le territoire



- Adapter les **outils de communication aux nouvelles pratiques**. Digitalisation, individualisation.
- Capitaliser sur le rayonnement et l'image des **grands évènements**. Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, coupe du monde de Rugby, exposition « Van Gogh à Auvers ».
- Conduire une **stratégie de marketing active**. Présence sur certains salons stratégiques et actions directes telles l'organisation d'éductours ou de rendez-vous dédiés. Concertation et mutualisation avec les acteurs du tourisme départemental et régional.

Axe 5

Faire ensemble pour faire mieux



- Mettre en réseau les acteurs grâce au **développement du club réceptif** « Visit Val d'Oise » et au **réseau structuré des acteurs touristiques institutionnels** (« Destinations 95 »).
- Faciliter la **mobilisation des financements** et une meilleure identification des possibilités de cofinancements et d'accompagnement des projets (ex: fonds européens).
- Créer un **forum de l'attractivité et de l'investissement touristique** dans le Val d'Oise en lien avec la Région.
- Accompagner les territoires pour conforter l'organisation et le **renforcement des synergies des offices du Tourisme par Destination**.

Les trophées de l'innovation touristique

Un outil financier au service du développement de vos territoires

Infrastructure, équipement, service ou produit touristique

- **Bénéficiaires** : collectivités, EPCI, établissements publics, associations loi 1901 et fondations.
- **Subvention d'investissement**
- Participation de **50% maximum** de l'assiette éligible de dépenses retenues
- Montant maximum de la subvention de **150 000 €**

Hébergement

- **Bénéficiaires** : collectivités, EPCI, établissements publics, associations loi 1901, fondations et personnes physiques.
- **Subvention d'investissement**
- Participation de **30% maximum** de l'assiette éligible de dépenses retenues
- Montant maximum de la subvention de **30 000 €**